

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 avril 2022 à 19h30 au Pavillon des bénévoles sis au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Présences :

Les conseillers Mme Julie Paradis, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Est absente :

Mme Lyndsay Simard, conseillère

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2022-04-139 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2022

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022.

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 11 mars au 13 avril 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 EPX-i : paiement de la facture numéro 1182 pour la finition du plancher en époxy au poste de surpression Saint-Féréol

3.3 Demandes de subventions, financement et autres

3.3.1 Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2022-2023 - subvention

3.3.2 École secondaire de la Cité-des-Jeunes : bourses d'appréciation aux élèves finissants – année scolaire 2021-2022

3.3.3 Maïka Rousseau : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

3.3.4 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest : demande de gratuité de la salle des Bâtitseurs / Journée internationale des aîné.e.s

3.4 Résolution numéro 2022-02-069 : transfert budgétaire de la compensation monétaire supplémentaire provenant du surplus accumulé au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

4.1 Demandes de dérogations mineures :

4.1.1 Lot 2 047 955 (avenue des Mésanges) / superficie du terrain et hauteur du bâtiment

4.1.2 1359, chemin du Fleuve (2 048 464) / empiètement d'une galerie en marge avant

4.2 Nomination de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme

4.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

4.3.1 Demandes acceptées :

- Lanière patrimoniale du chemin du Fleuve — 1359, chemin du Fleuve — galerie en marge avant — lot 2 048 464

- Noyau villageois — 1060, chemin du Fleuve — escalier de secours — lot 2 048 208

- Noyau villageois — 1, rue Saint-Paul — revêtement de toiture et gouttières — lot 2 017 316

- Noyau villageois — 21, rue Saint-Pierre — rénovation du bâtiment principal (3e version) — lot 2 048 220

4.3.2 Demande refusée

- Lanière du chemin du Fleuve — 1520, chemin du Fleuve — agrandissement (2e version) — lot 2 048 064

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 487-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres

5.2 Avis de motion et projet du règlement numéro 477-1-2022 modifiant le règlement numéro 477-2021 afin d'augmenter la dépense de 28 125\$ pour l'ajout d'une 7^e installation septique privée supplémentaire

5.3 Adoption du règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition

5.4 Adoption du règlement numéro 456-1-2022 modifiant le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux afin de modifier la rémunération attribuable à des comités

5.5 Adoption du règlement numéro 474-1-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs

5.6 Adoption du règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales

6. Affaires municipales

6.1 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales

7. Affaires juridiques et greffe municipal

- 7.1 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile
- 7.2 Attestation de formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 7.3 Directeur de l'état civil : désignation de Lyndsay Simard, conseillère municipale, à titre de célébrante de mariages ou d'unions civiles
- 7.4 Dépôt des certificats du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Contrat pour la fourniture de pierre concassée et sable pour la période du 31 mai 2022 au 30 mai 2023
- 8.2 E. Rollin Compagnie Ltée : contrat pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023
- 8.3 Balaye-Pro inc. : contrat pour le nettoyage des rues municipales 2022
- 8.4 Lignes-Fit : contrat pour le marquage des lignes de rues municipales 2022
- 8.5 Groupe sûreté inc. : mandat pour un service de patrouille et d'application de certains règlements municipaux pour la saison estivale 2022
- 8.6 Serrurier Clément : contrat pour l'installation de 2 contrôles d'accès à puces à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 8.7 CFH Sécurité Inc. : contrat pour l'entretien annuel des panneaux incendie, extincteurs et lumières d'urgence des bâtiments municipaux
- 8.8 9424-6444 Québec inc. : contrat pour le fauchage de la végétation sur les fossés longeant les chemins Saint-Dominique et Saint-Antoine
- 8.9 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges / Desjardins Entreprises : entente de service de tarification
- 8.10 Équipements Séguin & Frères Inc. : contrat pour la réparation du véhicule Valtra 161

9. Ressources humaines

- 9.1 Démission de Émilie Morin à titre de secrétaire-réceptionniste – poste temporaire à temps plein (remplacement de congé de maternité)
- 9.2 Entente de travail des employés cadres 2019-2023: modification
- 9.3 Navette fluviale (saison 2022)
 - 9.3.1 Embauche de Nicolas Lebeau à titre de capitaine substitut
 - 9.3.2 Embauche de Bastien Decloitre à titre de matelot
- 9.4 Embauche de Bastien Decloitre à titre d'appariteur – poste occasionnel à temps partiel au Service des loisirs
- 9.5 Service des travaux publics
 - 9.5.1 Embauche de Alex-Xavier Tourigny à titre de journalier/ouvrier temporaire
 - 9.5.2 Prolongement de l'embauche de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier temporaire
- 9.6 Pompier éligible
 - 9.6.1 Nomination de Frédéric Réhayem
 - 9.6.2 Nomination de David Gauthier

- 9.7 Embauche de Normand Gagnon à titre de premier répondant à temps partiel
- 9.8 Modification du contrat de travail de Claudy St-Onge à titre de conseillère en urbanisme et environnement
- 9.9 Création du poste d'adjoint à la coordination des services techniques et infrastructures / poste contractuel permanent à temps plein
- 9.10 Démission de Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale au service de l'urbanisme

10. Service de sécurité incendie

- 10.1 Demande de modification du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) – Autorisation
- 10.2 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2021 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie

11. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2022-04-140 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Julie Paradis
 Appuyé par Marcel Guérin
 Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 et de la séance soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-04-141 Acceptation des comptes du 11 mars au 13 avril 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
 Appuyé par Marcel Guérin
 Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 11 mars au 13 avril 2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	433 846.23\$
▪ Chèques annulés	192.50\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	399 462.78\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$
▪ Débits directs –	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 8 à 12 - 2022	259 078.76\$
▪ Contribution de l'employeur	67 436.87\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-142 EPX-i : paiement de la facture numéro 1182 pour la finition du plancher en époxy au poste de surpression Saint-Féréol
Projet numéro 2021-400-12

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de finition du plancher au poste de surpression Saint-Féréol ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 1182 de EPX-i ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 1182 de EPX-i relative à la finition du plancher en époxy au poste de surpression Saint-Féréol au montant de 8 697.54\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-143 Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2022-2023 – subvention
Demandes de subventions, financement et autres

ATTENDU QUE le programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – 2022-2023 » vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du ministère de la Culture et des Communications en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications et de favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée par le Ministère doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil autorise la Municipalité des Cèdres à déposer au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l'année 2022-2023;

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier trésorier, soit désigné à titre de mandataire de la Municipalité aux fins de la présente demande d'aide financière et à signer la convention entre le ministère de la Culture et des communications et la Municipalité des Cèdres concernant la subvention en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l'année 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

2022-04-144 École secondaire de la Cité-des-Jeunes : bourses d'appréciation aux élèves finissants – année scolaire 2021-2022
Demandes de subventions, financement et autres

ATTENDU la demande de contribution financière de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes pour la remise de bourses d'appréciation aux élèves finissants 2021-2022;

ATTENDU QUE la Municipalité contribue depuis plusieurs années aux bourses d'appréciation de l'École afin de récompenser, motiver et à offrir un soutien aux élèves qui se sont distingués;

ATTENDU la résolution numéro 2011-01-011 autorisant la dépense;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE VERSER une contribution financière au montant de 200\$ à l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes dans le cadre de leur cérémonie de remise de bourses d'appréciation aux élèves finissants – 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-145 Maïka Rousseau : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif
Demandes de subventions, financement et autres

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Maïka Rousseau, faisant partie de l'équipe Knockout des Flyers de Pierrefonds;

ATTENDU QUE Maïka Rousseau participera du 21 au 27 avril 2022 au championnat mondial à Orlando, Floride;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE VERSER une subvention de 250 \$ à Maïka Rousseau dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-146 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest : demande de gratuité de la salle des Bâisseurs / Journée internationale des aîné.e.s
Demandes de subventions, financement et autres

ATTENDU la demande de commandite du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (au nom de la Table de concertation des aîné.e.s de Vaudreuil-Soulanges) de leur prêter gratuitement la salle « Les Bâisseurs » au pavillon des bénévoles pour un diner-spectacle offert aux personnes aînées dans le cadre de la Journée internationale des aîné.e.s le 1^{er} octobre prochain;

ATTENDU QUE l'évènement se déroulera le 30 septembre 2022 de 11h à 15h;

ATTENDU QUE le Conseil désire souligner la mission de la Table de concertation des aîné.e.s de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE VERSER une commandite au montant de 455\$ (taxes en sus) au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest afin de soutenir le coût de location de la salle « Les Bâtisseurs » pour leur évènement du 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-147 Résolution numéro 2022-02-069 : transfert budgétaire de la compensation monétaire supplémentaire provenant du surplus accumulé au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

ATTENDU la résolution numéro 2022-02-069 autorisant une compensation monétaire supplémentaire égale à la contribution de fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en lien avec le lotissement du lot soit un montant de 13 220\$ (résolution numéro 2021-03-75) dans le cadre de la cession d'occupation et de passage pour une conduite d'aqueduc de bouclage projetée sur la rue Daviau / station d'aqueduc des Chênes sur une partie du lot 2 048 288 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la provenance des fonds ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise le transfert budgétaire d'une somme de 13 220\$ provenant du surplus accumulé vers le fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (exédent de fonctionnement non affecté) pour un transfert au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-148 Lot 2 047 955 (avenue des Mésanges) / superficie du terrain et hauteur du bâtiment
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage en zone H-15 sur un lot desservi par les deux services d'une superficie de 566,7 m² alors que le règlement numéro 291-2007 et ses amendements relatif au lotissement prescrit une superficie minimale de 580 m² pour un lot desservi par les 2 services dans la zone visée ;

ATTENDU la demande de Stéphane Demers datée du 15 mars 2022 appuyée des plans de construction de dessins Drummond datés du 17 janvier 2022 et par le plan-projet de lotissement de l'arpenteur géomètre Andy Brossard numéro de dossier 10 101 minutes 102 datée du 17 janvier 2022 et appuyé par un supplément d'informations transmis le 15 mars 2022 ;

ATTENDU le retrait de l'affectation de rue accepté par le Conseil municipal ;

ATTENDU QUE le demandeur modifie l'aspect du bâtiment en appui à la demande de dérogation mineure acceptée pour le même objet (résolution 2022-02-43) ;

ATTENDU la modification relative aux changements des revêtements extérieurs ;

ATTENDU les dimensions du terrain une fois sa configuration régularisée ;

ATTENDU QUE les dimensions du terrain restreignent les possibilités de morphologie de la nouvelle construction ;

ATTENDU l'aspect du bâtiment proposé ;

ATTENDU la largeur de la servitude ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement au Conseil municipal, lors de la réunion du 15 mars 2022, l'acceptation de la demande de dérogation mineure relative à la superficie du terrain, et ce à la condition que la servitude indiquée au plan d'implantation soit enregistrée ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 24 mars 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le lot 2 047 955 (avenue des Mésanges) / superficie du terrain et hauteur du bâtiment visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage en zone H-15 sur un lot desservi par les deux services d'une superficie de 566,7 m² alors que le règlement numéro 291-2007 et ses amendements relatif au lotissement prescrit une superficie minimale de 580 m² pour un lot desservi par les 2 services dans la zone visée, et ce conditionnellement à ce que la servitude indiquée au plan d'implantation soit enregistrée.

Adopté à l'unanimité

2022-04-149 1359, chemin du Fleuve (2 048 464) / empiètement d'une galerie en marge avant

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la reconstruction d'une galerie de 77 pouces de profondeur par 258 pouces de largeur au même emplacement que l'existante avec un empiètement de 5,3 mètres dans la marge avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite l'empiètement à 2 mètres pour les galeries dans les marges avant ;

ATTENDU la demande de Emanuel Langevin effectuée le 22 février 2022 ;

ATTENDU QUE l'emplacement et les dimensions de la galerie existante sont protégés par des droits acquis ;

ATTENDU que la galerie existante est présente sur la propriété depuis au moins 1992 ;

ATTENDU la complexité du projet de restauration de la galerie pour maintenir les droits acquis;

ATTENDU les dommages causés au bâtiment principal par l'état de la galerie existante ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite conserver les dimensions et l'implantation de la galerie actuelle pour la reconstruction de la nouvelle galerie ;

ATTENDU QUE les dimensions de la galerie projetée ne sont pas considérées comme abusif dans une approche de maintenir un accès universel;

ATTENDU l'environnement immédiat et que le projet ne vient pas nuire à la sécurité;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement au Conseil municipal, lors de la réunion du 15 mars 2022, l'acceptation de la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 24 mars 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le 1359, chemin du Fleuve (2 048 464) visant à permettre la reconstruction d'une galerie de 77 pouces de profondeur par 258 pouces de largeur au même emplacement que l'existante avec un empiètement de 5,3 m dans la marge avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite l'empiètement à 2 m pour les galeries dans les marges avant.

Adopté à l'unanimité

2022-04-150 Nomination de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de nommer quatre personnes choisies parmi les résidents de la Municipalité;

ATTENDU la vacance de deux postes membres résidents;

ATTENDU l'appel de candidatures et les candidatures reçues;

ATTENDU l'analyse des candidatures par le Conseil municipal;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE NOMMER Stéphanie Leroux et Pierre-Alexandre Champagne à titre de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité

2022-04-151 Demandes acceptées

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa réunion du 15 mars 2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature de la demande	Décision
1359, chemin du Fleuve - lot 2 048 464	galerie en marge avant	Acceptée
1060, chemin du Fleuve - lot 2 048 208	escalier de secours	Acceptée
1, rue Saint-Paul - lot 2 017 316	revêtement de toiture et gouttières	Acceptée
21, rue Saint-Pierre - lot 2 048 220	rénovation du bâtiment principal (3e version)	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2022-04-152 Demande refusée
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU la demande (1^{ère} version) adressée par Martine Rollin datée du 27 janvier 2022 appuyée par le plan du dessinateur Alexandre Sabourin daté du 15 janvier 2022 ;

ATTENDU la demande modifiée (2^e version) avec les informations transmises par courriel par Martine Rollin les 25 février 2022, 3 mars 2022, 4 mars 2022 et 7 mars 2022 ;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'agrandissement du bâtiment principal afin d'ajouter un deuxième étage de la même superficie que l'implantation du bâtiment existant ;

ATTENDU les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la qualité de la proposition;

ATTENDU la volumétrie du bâtiment du voisin de gauche à proximité ;

ATTENDU QUE le concept architectural du bâtiment projeté ne répond pas à l'objectif du règlement sur les PIIA qui prescrit de développer un concept architectural champêtre adapté au site d'intervention qui permet de rehausser les qualités esthétiques du chemin du Fleuve ;

ATTENDU QUE la modification de la volumétrie du bâtiment exige des changements majeurs aux plans produits ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement au Conseil municipal de refuser la demande lors de leur réunion du 15 février 2022 et celle du 15 mars 2022;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposée, pour la propriété suivante :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1520, chemin du Fleuve — lot 2 048 064	agrandissement (1 ^{ère} et 2 ^e version)	refusée

Adopté à l'unanimité

2022-04-153 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 487-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 487-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-04-154 Avis de motion et projet du règlement numéro 477-1-2022 modifiant le règlement numéro 477-2021 afin d'augmenter la dépense de 28 125\$ pour l'ajout d'une 7^e installation septique privée supplémentaire

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 477-1-2022 modifiant le règlement numéro 477-2021 afin d'augmenter la dépense de 28 125\$ pour l'ajout d'une 7^e installation septique privée supplémentaire;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-04-155 Adoption du règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le Règlement sur la constitution d'un comité d'urbanisme ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite réviser certaines dispositions du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 8 mars 2022 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 mars 2022 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition

QUE le texte du règlement numéro 384-3-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-04-156 Adoption du règlement numéro 456-1-2022 modifiant le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux afin de modifier la rémunération attribuable à des comités

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a adopté, le 12 mai 2020, le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de renoncer à la rémunération attribuable aux comités;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 8 mars 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Loïc Dewavrin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 mars 2022;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 456-1-2022 modifiant le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux afin de modifier la rémunération attribuable à des comités

QUE le texte du règlement numéro 456-1-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-04-157 Adoption du règlement numéro 474-1-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a adopté, le 18 janvier 2022, le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022;

ATTENDU la nécessité de procéder à la mise à jour de certains tarifs;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 8 mars 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 mars 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuy par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 474-1-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs

QUE le texte du règlement numéro 474-1-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-04-158 Adoption du règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094.3 du Code municipal, une municipalité peut constituer des réserves financières pour financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement;

ATTENDU QUE le projet de Loi 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, sanctionné le 5 novembre 2021, prévoit que toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales;

ATTENDU QUE ledit fonds doit être suffisant pour pourvoir au coût de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 8 mars 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Jacques Bouchard;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 mars 2022;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales

QUE le texte du règlement numéro 486-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-04-159 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales

ATTENDU les mesures sanitaires actuellement en vigueur au Québec pour limiter les risques de propagation de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations du Comité restreint;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil approuve les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	28 février 2022	Niveau 4 (ouvert sans rendez-vous avec mesures sanitaires) Retour de l'ensemble des employés à l'hôtel de ville. Rencontre autorisée avec citoyens dans un bureau ou dans la salle du conseil, avec mesures sanitaires établies.
Bibliothèque	28 février 2022	Niveau 4 / les accès au rayonnage, salon de lecture, stations d'ordinateur et unités sanitaires sont désormais autorisés / maximum de 25 personnes à l'intérieur du bâtiment. Mesures sanitaires à respecter. Réservation de document en ligne, au téléphone, par courriel est suggéré.
Pavillon des Bénévoles	14 mars 2022	Les événements et

(salles)		rassemblements privés sont permis depuis le 14 mars 2022, sans restriction quant au nombre de participants. L'utilisation du passeport vaccinal est retiré.
	9 février 2022	Reprise des locations pour les cours sportifs pour les 18 ans et moins.
	14 février 2022	Reprise des locations pour les cours sportifs adultes.
Salon des Optimistes	14 mars 2022	Accès aux organismes locaux et à toutes autres locations, selon les mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte.
Gymnase Marguerite-Bourgeoys	14 mars 2022	Les cours au gymnase de l'école Marguerite-Bourgeoys sont permis depuis le 14 mars 2022. Fin de l'exigence limitant la capacité dans les gymnases et retrait de l'exigence du passeport vaccinal pour les activités et cours de sports.
Maison des jeunes	2 mars 2022	Ouvert dès le 2 mars 2022.
Local des Fermières	14 mars 2022	Accès au local, sans limitation d'usagers, avec les mesures sanitaires établies.
Séance municipale du Conseil	24 février 2022	Les assemblées publiques sont autorisées depuis le 24 février 2022 avec les mesures sanitaires établies.
Procédures de consultations des personnes habiles à voter (PHV)	21 février 2022	Les consultations publiques sont autorisées depuis le 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-04-160 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile

ATTENDU QUE le calendrier des délais de conservation de la Municipalité des Cèdres détermine les périodes de conservation des documents et autorise leur élimination ou versement aux archives à l'échéance de ces périodes, tel que requis par la Loi sur les archives;

ATTENDU QUE certains documents ont atteint leur durée de vie utile;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité

2022-04-161 Attestation de formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil municipal, élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et déclarer dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, celle-ci au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil;

Le greffier-trésorier, Jimmy Poulin, atteste la formation des élus suivants à la formation sur le comportement éthique suivie le 25 février 2022 :

Bernard Daoust, maire
Marcel Guérin, conseiller
Jaques Bouchard, conseiller
Lyndsay Simard, conseillère

Michel Proulx, conseiller
Loïc Dewavrin, conseiller
Julie Paradis, conseillère

2022-04-162 Directeur de l'état civil : désignation de Lyndsay Simard, conseillère municipale, à titre de célébrante de mariages ou d'unions civiles

ATTENDU QUE les articles 366 et 521. (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissement et aux fonctionnaires municipaux d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-449 désignant le maire, Bernard Daoust, à titre de célébrant de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de se doter d'un deuxième célébrant et de désigner la conseillère municipale, Lyndsay Simard, à titre de célébrante de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil municipal demande au Directeur de l'état civil de désigner la conseillère, Lyndsay Simard, à titre de célébrante de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2022-04-163 Dépôt des certificats du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose les certificats relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements suivants :

- Règlement numéro 476-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne ;

- Règlement numéro 482-2022 créant une réserve financière relative aux travaux d'entretien des cours d'eau ;
- Règlement numéro 483-2022 créant une réserve financière relative à la vidange des étangs aérés et à la disposition des boues municipales ;
- Règlement numéro 484-2022 créant une réserve financière relative à la gestion et la sensibilisation pour la réduction des matières résiduelles ;
- Règlement numéro 485-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des étangs aérés.

QU'un scrutin référendaire doit être tenu pour le règlement numéro 476-2021 ;

QUE les règlements numéros 482-2022, 483-2022, 484-2022 et 485-2022 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

2022-04-164 Contrat pour la fourniture de pierre concassée et sable pour la période du 31 mai 2022 au 30 mai 2023

ATTENDU les besoins annuels en pierre concassée et sable pour divers travaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 25 mars 2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 6 avril 2022 dont 3 soumissions furent déposées;

ATTENDU QUE les deux soumissions les plus basses selon le type de produits différents sont conformes et respectent les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de pierre concassée et sable pour l'année 2022-2023 soit du 31 mai 2022 au 30 mai 2023 aux deux plus bas soumissionnaires conformes pour des produits différents, et ce selon les répartitions suivantes selon une quantité variable à la discrétion de la Municipalité :

DESCRIPTION	QUANTITÉ (TM)	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	MONTANT (taxes en sus)
Calibre MG-56	1500	BAU-VAL INC.	16.84\$	25 260\$
Calibre MG-20	2000	BAU-VAL INC.	16.99\$	33 980\$
Pierre nette 2 - 5 mm	100	BAU-VAL INC.	18.91\$	1 891\$
Pierre nette 50 - 100 mm	100	BAU-VAL INC.	17.06\$	1 706\$
Pierre nette 100 – 200 mm	200	BAU-VAL INC.	17.06\$	3 412\$
Pierre nette 20 mm	500	BAU-VAL INC.	17.39\$	8 695\$
Sable MG-112	250	PAVAGES VAUDREUIL	12.96\$	3 240\$

PÉRIODE DE DÉGEL

Calibre MG-56	80	BAU-VAL INC.	18.09\$	1 447.20\$
Calibre MG-20	250	BAU-VAL INC.	18.24\$	4 560\$
Pierre nette 20 mm	80	BAU-VAL INC.	18.64\$	1 491.20\$

Sable MG-112	40	PAVAGES VAUDREUIL	13.96\$	558.40\$
--------------	----	-------------------	---------	----------

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-165 E. Rollin Compagnie Ltée : contrat pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux municipaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 25 mars 2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture de la seule soumission reçue le 6 avril 2022;

ATTENDU QUE la soumission est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 à E. Rollin Compagnie Ltée selon les taux horaires énumérés pour une somme totale inférieure à 121 200\$ (taxes incluses) (seuil des appels d'offres) selon un nombre variable à la discrétion de la Municipalité :

DESCRIPTION	NB HEURES	PRIX
Bouteur de 80 Hp et plus ou équivalent avec opérateur	80	10 400 \$
Niveleuse ou équivalent avec opérateur	30	4 200 \$
Pelle hydraulique avec opérateur de 15 tm.	200	26 000\$
Pelle hydraulique avec opérateur de 19 tm.	100	14 000\$
Chargeur sur roues 120 Hp avec opérateur	15	2 025\$
Camion benne 12 roues avec conducteur	250	30 000\$
Rouleau compacteur 72 pouces	30	4 050 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-166 Balaye-Pro inc. : contrat pour le nettoyage des rues municipales 2022

ATTENDU les besoins printaniers pour le nettoyage annuel des rues municipales ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage annuel des rues municipales à Balaye-Pro inc. pour une banque de 100 heures au coût de 9 800\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-167 Lignes-Fit : contrat pour le marquage des lignes de rues municipales 2022

ATTENDU la nécessité de rafraîchir annuellement les lignes de rives et lignes simples des voies municipales ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le marquage annuel de 75 000 mètres linéaires de lignes de rives et 35 000 mètres linéaires de lignes simples à Lignes-Fit au montant de 24 640 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-168 Groupe sûreté inc. : mandat pour un service de patrouille et d'application de certains règlements municipaux pour la saison estivale 2022

ATTENDU QUE la Municipalité se dote d'un service de patrouille pour la surveillance et l'application de certains règlements municipaux durant la saison estivale, et ce depuis quelques années;

ATTENDU QUE le service est concluant;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MANDATER Groupe Sûreté Inc. pour un service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux pour la période du 12 juin au 24 septembre 2022 au coût de 20 223\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-169 Sécurité & Serrurier Clément : contrat pour l'installation de 2 contrôles d'accès à puces à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU le projet d'uniformisation des systèmes d'accès aux bâtiments municipaux;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'installation de 2 contrôles d'accès à puces à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis à Sécurité & Serrurier Clément au coût de 6 487\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'estimé numéro 17957.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 3 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-170 CFH Sécurité Inc. : contrat pour l'entretien annuel des panneaux incendie, extincteurs et lumières d'urgence des bâtiments municipaux

ATTENDU la nécessité de procéder à l'entretien annuel des panneaux incendie, extincteurs et lumières d'urgence des bâtiments municipaux;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien annuel des panneaux incendie, extincteurs et lumières d'urgence des bâtiments municipaux à CFH Sécurité Inc. au coût de 1 962.16\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-171 9424-6444 Québec inc. : contrat pour le fauchage de la végétation sur les fossés longeant les chemins Saint-Dominique et Saint-Antoine

ATTENDU QUE le Service des travaux publics doit faire appel à un service externe afin de rencontrer ses obligations en regard aux travaux de fauchage des fossés de chemin ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER un contrat de fauchage des fossés (3 coupes de fossés durant la période estivale 2022) à 9424-6444 Québec inc. au coût de 15 500.16\$ selon la répartition suivante :

- Chemin Saint-Dominique sur une longueur de chemin de 9 kilomètres à 9424-6444 Québec inc. au montant forfaitaire de 11 090\$ (taxes en sus) ;
- Chemin Saint-Antoine sur une longueur de chemin de 3 kilomètres au montant forfaitaire de 4 410\$ (taxes en sus) ;

QUE le prix unitaire par kilomètre pondéré supplémentaire est de 211\$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, un contrat de service avec 9424-6444 Québec inc. pour le fauchage des chemins municipaux pour la saison estivale 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (Activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-172 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges / Desjardins Entreprises : entente de service de tarification

ATTENDU la résolution numéro 2017-10-396 autorisant la signature d'une entente de service avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges relativement à la tarification de divers services financiers ;

ATTENDU QUE l'entente est échue depuis le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU la proposition reçue de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour une nouvelle entente de tarification ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente de service de tarification pour divers services financiers pour une période de 3 ans soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025.

Adopté à l'unanimité

2022-04-173 Équipements Séguin & Frères Inc. : contrat pour la réparation du véhicule Valtra 161

ATTENDU la défectuosité des injecteurs et valves du moteur du tracteur Valtra 101;

ATTENDU la pertinence de procéder à la restauration complète du moteur afin de prolonger la durée de vie de l'équipement;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la restauration complète du moteur du tracteur Valtra 161 à Équipements Séguin & Frères Inc. au coût de 15 608.02\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 593.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus affecté (excédent de fonctionnement affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-174 Démission de Émilie Morin à titre de secrétaire-réceptionniste – poste temporaire à temps plein (remplacement de congé de maternité)

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Émilie Morin à titre de secrétaire-réceptionniste – poste temporaire à temps plein (remplacement de congé de maternité) en date du 25 mars 2022;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Émilie Morin effective au 5 avril 2022 et la remercie pour ses services.

Adopté à l'unanimité

2022-04-175 Entente de travail des employés cadres 2019-2023: modification

ATTENDU la modification des conditions de travail du poste de responsable des bâtiments;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

ATTENDU la nécessité de modifier l'entente des cadres 2019-2023;

ATTENDU l'article 30 de l'entente des employés cadres 2019-2023 stipulant que l'entente peut être modifiée avec l'accord de toutes les parties;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la lettre d'entente 2022-01, et ce conditionnellement à l'accord de toutes les parties.

Adopté à l'unanimité

**2022-04-176 Embauche de Nicolas Lebeau à titre de capitaine substitut
Navette fluviale (saison 2022)**

ATTENDU les besoins en personnel pour la période estivale 2022 au Service des loisirs pour l'opération de la navette fluviale;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 23 février 2022;

ATTENDU QUE Nicolas Lebeau a obtenu le titre de capitaine pour la navette fluviale suite à une formation à l'institut maritime du Québec en mai 2017;

ATTENDU les connaissances et l'expérience de Nicolas Lebeau relativement à la sécurité de base des petits bâtiments dont la navette fluviale à titre de capitaine et de matelot depuis 2017;

ATTENDU les disponibilités de Nicolas Lebeau pour la saison estivale 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'EMBAUCHER Nicolas Lebeau à titre de capitaine substitut de la navette fluviale au taux horaire de 18\$ pour la période du 16 mai au 16 octobre 2022, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-04-177 Embauche de Bastien Decloitre à titre de matelot
Navette fluviale (saison 2022)**

ATTENDU les besoins en personnel pour la période estivale 2022 au Service des loisirs pour l'opération de la navette fluviale;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 23 février 2022;

ATTENDU l'expérience acquise de Bastien Decloitre à titre de surveillant de patinoires pour la Municipalité durant la période hivernale 2021-2022 et son intérêt pour le poste de matelot;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'EMBAUCHER Bastien Decloitre à titre de matelot pour l'opération de la navette fluviale au taux horaire de 14.83 \$ pour la période du 16 mai au 16 octobre 2022 inclusivement, et ce selon les conditions convenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-178 Embauche de Bastien Decloitre à titre d'appariteur – poste occasionnel à temps partiel au Service des loisirs

ATTENDU l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

ATTENDU l'intérêt de se doter d'un appariteur pour les événements organisés par la Municipalité;

ATTENDU l'expérience acquise de Bastien Decloitre à titre de surveillant de patinoires pour la Municipalité pendant la période hivernale 2021-2022 et de son intérêt pour le poste d'appariteur;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Bastien Decloitre à titre d'appariteur – poste occasionnel à temps partiel au Service des loisirs jusqu'au 31 décembre 2022, et ce selon les conditions convenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-04-179 Embauche de Alex-Xavier Tourigny à titre de journalier/ouvrier temporaire
Service des travaux publics**

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics;

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de journalier temporaire dûment publié le 19 janvier 2022 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 9 mars 2022 et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER Alex-Xavier Tourigny à titre de journalier/ouvrier temporaire, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité ;

QUE la période d'emploi débute le 4 avril et se termine le 30 septembre 2022 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-04-180 Prolongement de l'embauche de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier temporaire
Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-468 embauchant Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période débutant le 6 octobre 2021 et se terminant le 1^{er} avril 2022 inclusivement ;

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics;

ATTENDU l'évaluation de rendement satisfaisante de l'employé;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE PROLONGER l'embauche de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier temporaire, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur ;

QUE la période d'emploi soit prolongée jusqu'au 27 mai 2022 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-04-181 Nomination de Frédéric Réhayem
*Pompier éligible***

ATTENDU la pertinence de nommer des pompiers pour remplacer les lieutenants en cas d'absence ;

ATTENDU les résultats obtenus lors du concours pour le poste de pompier éligible;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE NOMMER Frédéric Réhayem à titre de pompier éligible ;

QUE le pompier éligible soit rémunéré au même taux que le lieutenant lorsqu'il remplacera ce dernier à la demande de la direction du Service de sécurité incendie, et ce conformément à la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-04-182 Nomination de David Gauthier
*Pompier éligible***

ATTENDU la pertinence de nommer des pompiers pour remplacer les lieutenants en cas d'absence ;

ATTENDU les résultats obtenus lors du concours pour le poste de pompier éligible;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE NOMMER David Gauthier à titre de pompier éligible ;

QUE le pompier éligible soit rémunéré au même taux que le lieutenant lorsqu'il remplacera ce dernier à la demande de la direction du Service de sécurité incendie, et ce conformément à la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-183 Embauche de Normand Gagnon à titre de premier répondant à temps partiel

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié ;

ATTENDU les candidatures déposées ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 24 mars 2022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'EMBAUCHER Normand Gagnon à titre de premier répondant à temps partiel, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (Activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-184 Modification du contrat de travail de Claudy St-Onge à titre de conseillère en urbanisme et environnement

ATTENDU la résolution numéro 2021-04-146 embauchant Claudy St-Onge à titre de conseillère en urbanisme et environnement pour le Service de l'urbanisme pour une durée d'un an et renouvelable automatiquement;

ATTENDU la demande de Claudy St-Onge de réviser les conditions salariales du contrat de travail dont la date d'échéance fût le 31 mars 2022;

ATTENDU les discussions entre les parties;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MODIFIER le contrat de travail de Claudy St-Onge à titre de conseillère en urbanisme et environnement pour le Service de l'urbanisme, et ce selon les conditions intervenues entre les parties ;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le contrat de travail modifié;

QUE ce contrat de travail soit d'une durée d'un an et renouvelable automatiquement annuellement à moins d'avis contraire par l'une ou l'autre des parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-185 Création du poste d'adjoint à la coordination des services techniques et infrastructures / poste contractuel permanent à temps plein

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics, aux Services techniques et infrastructures et au Service de l'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE CRÉER le poste d'adjoint à la coordination des services techniques et infrastructures, poste contractuel permanent à temps plein, 35 heures par semaine, selon la description de tâches déposée;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, un contrat de travail d'une durée d'un an et renouvelable automatiquement annuellement à moins d'avis contraire par l'un ou l'autres des parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-186 Démission de Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale au service de l'urbanisme

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale au Service de l'urbanisme en date du 31 mars 2022;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Geneviève Bradley effective au 20 avril 2022 et la remercie pour ses 9 années de service au sein de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2022-04-187 Demande de modification du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) – Autorisation

ATTENDU QUE la lettre de la ministre de la Sécurité publique du 20 juillet 2021 demandait de produire un argumentaire pour justifier la position de la Municipalité des Cèdres sur la force de frappe de 8 pompiers en tout temps et de modifier celui-ci en ce sens;

ATTENDU QUE l'argumentaire a été transmis par courriel le 17 août 2021 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a transmis le 28 septembre 2021 au ministère de la Sécurité publique, la version du schéma révisé accompagnée des argumentaires justifiant une force de frappe pour Les Cèdres de 8 pompiers en tout temps;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu l'attestation du schéma révisé par la ministre Geneviève Guilbault le 8 décembre 2021 sans retenir les argumentaires soumis;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le schéma révisé et qu'il a été attesté par la ministre le 23 février 2022;

ATTENDU QUE les articles 28 et 30 de la loi sur la sécurité incendie permet de soumettre une demande de modification au schéma révisé à la suite de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a initié le 18 janvier 2022 un processus de consultation auprès du ministère de la sécurité publique afin de clarifier les éléments ayant justifiés la non-retenue des argumentaires soumis le 28 septembre 2021;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre virtuelle avec Jolaine Tétreault (MSP), Réjean Guay (MRC), Jimmy Poulin et Stéphan Gourley le 28 janvier 2022, des éclaircissements ont été présentés par la représentante du MSP et les échanges ont permis d'élaborer des argumentaires complémentaires;

ATTENDU QUE les arguments énoncés dans notre lettre du 17 août 2021 et les informations supplémentaires du 19 janvier 2022 et complémentaires du 7 mars 2022 apportent des précisions justificatives bonifiées tout en maintenant notre position d'une force de frappe pour les risques faibles à 8 pompiers en tout temps;

ATTENDU QUE pour les appels impliquant un bâtiment de risque faible, tous les protocoles du SSI de Les Cèdres prévoient la mobilisation de tout le personnel disponible, de 15 000 litres d'eau et d'entraides automatiques de 1 ou 2 autres municipalités selon la zone de l'évènement et la période de la journée;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de Les Cèdres est équipé d'une autopompe et d'une autopompe citerne ULC;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a recours à des pompiers volontaires et que les orientations ministérielles énoncent que :

« Bien qu'elles devraient également viser cet objectif en établissant, partout où c'est possible, des modalités d'intervention faisant appel à 10 intervenants lors de l'alerte initiale, il peut être admis que les municipalités ayant recours à des pompiers volontaires éprouvent de la difficulté à mobiliser une telle force de frappe. Dans ce cas, un effectif de huit (8) pompiers devra être considéré comme minimal. »

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres autorise la transmission de sa demande de modification suivante au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

QUE le tableau 28 sur la disponibilité et temps de mobilisation des ressources soit modifié pour refléter la réalité comme suit :

Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale [1]						
Service de sécurité incendie/caserne	En semaine				Fin de semaine	
	Jour		Nuit		Nb moy. pompiers	Temps de mobilisatn
	Nb moy. pompiers	Temps de mobilisatn	Nb moy. pompiers	Temps de mobilisatn		
Les Cèdres						
Caserne 4	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.
Caserne 5	7	11 min	8	13 min	8	14 min

ET QUE;

Nous demandons qu'il soit inscrit au schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la section 4.5.3 pour le SSI de Les Cèdres :

« La force de frappe sera considérée atteinte en tout temps lorsque huit (8) pompiers auront été mobilisés, dès l'appel initial, pour un « feu de bâtiment » impliquant un risque faible sur l'ensemble du territoire protégé. »

Adopté à l'unanimité

2022-04-188 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2021 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir les rapports relatifs au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER le rapport annuel 2021 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2021 et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce pour fins de transmission au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h33 à 20h42

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-04-189 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h50.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE